

EUROPE Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze se sont réunis vendredi 14 décembre à Laeken, dans les alentours de Bruxelles. Leur sommet de fin d'année est con-

sacré à la relance des négociations sur l'architecture de l'Union pour tenir compte de ses futurs élargissements. Les dirigeants européens doivent décider du mandat de la con-

vention qui sera chargée d'élaborer cette architecture et d'en désigner le président. ● **DES TRACTATIONS** ont eu lieu jusqu'au dernier moment entre la présidence belge et la Grèce, avant que les Quinze puissent déclarer opérationnelle la force de réaction rapide commune. Athènes s'inquiète des garanties politiques offertes à la Turquie. ● **LE LUXEM-**

BOURG a bloqué l'adoption de la directive que les Quinze devaient adopter sur la fiscalité des revenus de l'épargne, qui a été reportée à la fin 2002.

Les Quinze tentent de réduire leurs divergences à Laeken

Quelle convention, quel mandat et quel président pour élaborer la future architecture des institutions européennes ? La question figure en tête de l'ordre du jour du sommet qui s'est ouvert vendredi 14 décembre en Belgique. Les dirigeants doivent également décider de lancer la force de réaction rapide

BRUXELLES

de notre bureau européen

Une sorte de veillée d'armes diplomatique, fertile en tractations, a précédé l'ouverture du sommet européen, vendredi 14 décembre à Laeken, dans les alentours de Bruxelles. Pendant que les ministres des finances planchaient sur la fiscalité européenne, trois sujets ont dominé les

Désaccords

sur les mesures fiscales

Rien n'est gagné sur la taxation des revenus de l'épargne en Europe. Réunis à Bruxelles, jeudi soir, les ministres des finances des Quinze ont repoussé à la fin 2002 l'adoption de la directive sur l'imposition des non-résidents, qui prévoit de facto la levée du secret bancaire. L'Autriche et le Luxembourg ont exigé d'attendre les négociations que doit mener la Commission avec les partenaires de l'Union, dont la Suisse, afin qu'ils prennent des mesures équivalentes. La levée du secret bancaire suisse étant peu imaginable, le Luxembourg devra choisir de bloquer ou non la directive, à moins qu'il n'obtienne un système qui donne le choix entre prélèvement à la source ou échange d'informations. « Il y aura une discussion virile » fin 2002, a reconnu Laurent Fabius à l'issue de la réunion. — (Corresp.)

entretiens qui se sont enchaînés toute la soirée entre délégations : le choix de la personnalité qui présidera la convention chargée de formuler des recommandations sur l'avenir de l'Europe ; les modifications à apporter à la « déclaration de Laeken », censée fournir un agenda thématique pour les travaux de la convention ; enfin l'épineuse question du blocage maintenu par la Grèce s'agissant du compromis passé avec la Turquie sur la défense européenne.

Au cours de leur traditionnel dîner présommet, les dirigeants des partis socialistes et sociaux-démocrates européens ne sont pas parvenus à un consensus sur un candidat issu de leur famille politique, mais plutôt contre des candidats. La gauche européenne n'est favorable ni à Valéry Giscard d'Estaing ni à Giuliano Amato pour la présidence de la Convention qui sera chargée d'élaborer la nouvelle architecture de l'Union. Deux noms sont en revanche cités de manière positive, ceux de Jacques Delors et de Wim Kok. Mais autant l'ancien président de la Commission ne cache plus son intention d'être candidat, autant l'actuel premier ministre néerlandais reste ambigu.

S'il est vrai que le calendrier électoral aux Pays-Bas l'empêche théoriquement de briguer de telles responsabilités — ses fonctions cesseront après les élections législatives de mai 2002, alors que la convention doit commencer ses travaux en mars 2002 —, il n'est pas exclu que

cet obstacle puisse être contourné, surtout si Wim Kok devait apparaître comme un candidat de compromis.

TROIS VERSIONS SUCCESSIVES

Les gouvernements socialistes et sociaux-démocrates sont majoritaires, puisque, parmi les Quinze, cinq pays européens seulement (Espagne, Italie, Danemark, Irlande, Autriche) sont gouvernés par des partis de droite. Mais cela ne veut pas dire que la solution s'impose, surtout avec le jeu des alliances et la nécessité qui s'imposera *in fine* de trouver un candidat ne suscitant aucun veto.

La même incertitude prévaut s'agissant de la « déclaration de Laeken », dont au moins trois versions

successives ont été rédigées. « L'Union européenne est une réussite » : ainsi commence la première phrase de ce texte, après avoir été expurgée de ses commentaires les plus négatifs sur l'état de l'Union. La seconde partie, qui alignait dans une première ébauche une multitude de questions jugées comme faisant la part belle aux partisans d'une conception fédéraliste de l'Europe, a été sérieusement « lissée ». Il ne s'agit plus de « généraliser » le droit de codécision du Parlement européen, mais de se demander comment l'« accélérer ». Il ne faut plus « généraliser » le vote à la majorité qualifiée, mais se demander s'il convient que davantage de décisions obéissent à cette règle, etc.

Avant de déclarer opérationnelle

la force de réaction rapide commune de 60 000 hommes que les Européens se sont engagés à tenir prête en cas de besoin, un contentieux était à régler avec la Grèce sur les garanties politiques à donner à la Turquie. Des négociations avec le premier ministre et le ministre des affaires étrangères grecs, Costas Simitis et Giorgos Papandréou, se sont poursuivies jusqu'à 2 heures ce vendredi matin. Y ont pris part Guy Verhofstadt et son ministre des affaires étrangères, Louis Michel, ainsi que Javier Solana, haut représentant de l'Union pour la politique extérieure et de sécurité, Lord Robertson, secrétaire général de l'OTAN, les rejoignant plus tard. L'objet de cette rencontre était de faire admettre au gouvernement

grec le compromis par lequel la Turquie a finalement accepté le principe de l'accès automatique de l'Union aux moyens et capacités de l'OTAN pour conduire des opérations de crise.

Ce compromis offre à Ankara des garanties politiques s'agissant de la non-intervention de la future force européenne dans son environnement géopolitique, notamment en mer Egée. Des clarifications ont été apportées au gouvernement d'Athènes : le « texte d'Ankara » n'affectera en rien l'autonomie de décision de l'Union, et il n'aura aucune conséquence militaire pour les pays candidats, en particulier pour Chypre, lorsque l'île aura adhéré à l'Union.

Laurent Zecchini

80 000 syndicalistes ont précédé les « anti-globalisation » à Bruxelles

BRUXELLES

de notre bureau européen

Quatre-vingt mille personnes ont manifesté, jeudi 13 décembre à Bruxelles, à l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES), pour réclamer une « Europe plus sociale », à la veille de l'ouverture du sommet de Laeken. Officiellement « euro-manif », le cortège s'est surtout avéré franco-belge. La CGT a réussi sa démonstration en amenant plus de douze mille personnes dans la capitale belge et en faisant pratiquement jeu égal, en termes

de mobilisation, avec la FGTB ou la CSC, les deux centrales ouvrières hôtes.

« L'Europe, c'est nous », proclamaient des panneaux le long du cortège. « Oui à l'Europe sociale, non à celle du fric ou des patrons », insistait-on dans les rangs des syndicats belges. Côté français, l'accent était mis sur la conquête de droits pour les salariés. Quelques organisations non gouvernementales ainsi qu'une délégation d'Attac se sont mêlées au cortège, mais l'essentiel des troupes « anti-globalisation » se réservait pour la

manifestation de vendredi. Cette mobilisation organisée par Attac et le mouvement D-14 « pour une autre Europe » pose un problème aux dirigeants syndicaux. « Notre organisation et nos priorités sont différentes, mais nous ne sommes pas rivaux. Une fois dissipées toutes nos craintes quant à la violence de certaines composantes, nous défilons peut-être ensemble », explique Luc Cortebeek, le dirigeant des syndicats chrétiens belges (CSC-ACV, 1,6 million d'adhérents).

« On ne peut nier la montée en puissance des ONG, conséquence, notamment, des insuffisances du mouvement syndical dans certains domaines », souligne Bernard Thibault. Pour le secrétaire général de la CGT, les syndicats peuvent, par exemple, débattre des inégalités avec Attac. En revanche, le rapprochement est inimaginable avec les groupes « qui ne formulent pas de revendication sociale concrète ».

« Les syndicats représentent

pleinement, mais pas exclusivement, la société civile », enchaîne Nicole Notat, la numéro un de la CFDT. « Nous sommes en relation régulière avec certaines ONG qui veulent une Europe plus sociale et plus démocratique. Nous ne pensons pas, contrairement à d'autres ONG, qu'il faut arrêter l'Europe. »

La vraie crainte des syndicats est ailleurs. Ils redoutent que les gouvernements préfèrent dialoguer avec les ONG plutôt qu'avec les organisations traditionnelles. « Des gouvernements, des multinationales voient le bénéfice, en termes d'image, de telles discussions, aux règles floues. Il est hors de question qu'au niveau européen, où les discussions sur le social sont beaucoup trop rares, on les laisse s'engager dans cette voie », conclut Bernard Thibault.

Caroline Monnot
et Jean-Pierre Stroobants